

Mon installation a été déclarée non conforme, que dois-je faire ?

En cas de non-conformité déclarée, vous avez 6 mois pour remettre votre installation en conformité suivant les préconisations indiquées dans le rapport du diagnostic réalisé par notre technicien. Passé ce délai de 6 mois, si votre installation n'a pas été remise en conformité le doublement de la taxe assainissement sera appliqué.